pacifique tout en tenant compte des puissances actuelles dans nati monde. Con

## Le Canada à la Conférence de San Francisco

A l'ouverture de la Conférence de San Francisco, le Premi de la ministre indique comment la délégation du Canada abordera k mdy propositions relatives à la Charte qui avaient été préparées Dumbarton Oaks. Il dit qu'en présentant des suggestions d'amende ments la seule préoccupation de la Délégation «sera d'aider à l création d'une organisation qui, au cours des années et de dévi décennies à venir, sera assez forte et assez souple pour résister Can plus tous les efforts auxquels elle pourra être soumise». Oak

## Il ajoute:

Nous reconnaissons que le pouvoir et la responsabilité doivent aller « a) l pair et que la sécurité internationale dépend en premier lieu du maintie du côté de la paix, d'une prépondérance écrasante. Toutefois, la puissant n'est pas concentrée exclusivement dans les mains de quatre ou cinq État quels qu'ils soient, et la Conférence ne doit pas agir comme si telle était s des pensée. Pareille position serait non seulement en contradiction avec les faits tels qu'ils sont apparus au cours des cinq dernières années, elle serait encom néfaste à la cause de la sécurité elle-même. Elle stimulerait, en effet, dan nombre de petits pays, la formation d'un nouveau type d'isolationnisme- sécu procédant du sentiment que la tâche de maintenir la paix peut être laissé aux seules grandes puissances. S'ils cédaient à cette idée, les petits pay auraient plus de peine à apporter leur contribution. Or, l'expérience montré que la part des petits pays n'est pas négligeable, soit qu'il s'agiss Syst de préserver la paix, soit qu'il s'agisse de la rétablir lorsqu'elle a éti troublée.

Dur

grai

La délégation du Canada à San Francisco était très forte et se membres qui comptaient des représentants des deux grands partide l'opposition, participèrent activement aux travaux de tous les comités techniques établis par la Conférence. Par exemple, al Comité de la coopération économique et sociale se trouvaient MM Gordon Graydon, M. J. Coldwell et L. B. Pearson. Le premier ministre représentait le Canada au Comité des mesures coercitives et Mme Cora T. Casselman était déléguée au Comité des règle ments pacifiques des différends.

Il était sans doute d'importance capitale pour le Canada que les dispositions de sécurité de la nouvelle organisation inter-